



Création d'entreprise après activité en profession libérale

Par **Gillesgar_old**, le **29/08/2007** à **22:44**

Bonjour,

Je suis consultant informatique en profession libérale depuis 7 ans dans le domaine du conseil. J'habite en région parisienne. Depuis plusieurs mois, je travaille à l'élaboration d'un site Internet qui, je l'espère, me permettra de repartir vivre en province. Ce site fera de la vente de produits régionaux sur Internet. Dans un premier temps (1 ou 2 ans), je serais seul en province et ma famille restera en région parisienne...

Je souhaite mettre en sommeil mon activité de consultant pour me consacrer à la mise en place de ce site, mais souhaite conserver la possibilité d'effectuer une prestation pendant cette période. Tout cela va passer par une création d'une entreprise dans cette région.

Quelle est le meilleur statut à choisir pour cette nouvelle activité (EURL, SARL) ?

Dois-je inclure dans les statuts de cette entreprise, mon activité actuelle afin de pouvoir effectuer une prestation, si l'occasion se présente ? Ou vaut-il mieux séparer les deux activités ?

Comment gérer d'un point de vue fiscal la double domiciliation (Ma famille reste en région parisienne le temps pour le site d'être suffisamment rentable) ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **19:11**

Monsieur,

l'étendue de vos situations va nécessiter une consultation détaillée pour examiner l'ensemble des possibilités entre eurl et sarl

vous pouvez cumuler les 2 activités sans problème

au besoin contactez-moi par mail